



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES**



21 septembre 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le vingt-et-un septembre deux-mille-quinze (21 septembre 2015) à laquelle étaient présents et formant le quorum:

MM Le conseiller Robert Bergeron
 Le conseiller Claude Nantel
 Le conseiller Patrice Charette
 Le conseiller Michel Lefebvre
 Le conseiller Claude Labonté
 Le conseiller Gaétan Marier

Sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Brassard. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20 h.

4. RÉS. 245.09.2015 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant:

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment des membres du conseil.

**MUNICIPALITÉ DE LABELLE
ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2015**

- 1. Prière/Moment de réflexion**
- 2. Présences**
- 3. Ouverture de la séance**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 août 2015**
- 6. Appels d'offres et soumissions**
 - 6.1. Appel d'offres sur invitation numéro 2015-05 relatif à la fourniture de services professionnels pour l'audit des états financiers consolidés annuels : Octroi de contrat;
 - 6.2. Appel d'offres sur invitation numéro 2015-07 pour l'achat d'abrasif (sable) pour l'entretien des chemins pour l'hiver 2015-2016 : Octroi de contrat;



7. Administration, finances et ressources humaines

- 7.1. Dépôt de la section 2 des formulaires DGE-1038 relatifs à l'élection partielle du 7 juin 2015;
- 7.2. Embauche de personnel en horticulture;
- 7.3. La Grande Guignolée des médias;

8. Travaux publics

- 8.1. Acquisition d'un système de gestion de parc de véhicules ORCA ;
- 8.2. Élimination de purges sur la rue Boivin;

9. Urbanisme et environnement

- 9.1. Mandat au directeur du Service de l'urbanisme pour présenter une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques;
- 9.2. Demande de dérogation mineure numéro 2015-031 sur le lot 155, rang F, canton de Labelle, situé au 800, chemin Joseph-Francoeur (9815-13-1942);
- 9.3. Demande de dérogation mineure numéro 2015-032 sur le lot 102, rang F, canton de Labelle, situé au 14167 chemin Chadrofer (9817-80-5864);
- 9.4. Demande de dérogation mineure numéro 2015-033 sur le lot 14A-4, rang 01, canton de La Minerve, situé sur le chemin du Lac-Labelle (0124-71-7101);
- 9.5. Prise en charge des réseaux d'aqueduc et d'égout sur la rue de la Falaise;

10. Sécurité incendie et sécurité publique

11. Loisirs, culture et tourisme

- 11.1. Journée internationale de l'improvisation;

12. Bibliothèque

- 12.1. Ajout de rayonnages et réaménagement de la bibliothèque;
- 12.2. Proclamation de la semaine des bibliothèques publiques 2015;

13. Période de questions et réponses

14. Avis de motion et règlements

15. Comptes

- 15.1. Approbation des comptes du mois d'août 2015;
- 15.2. Ratification de la liste des déboursés;

16. Varia

17. Période de questions et réponses

18. Levée de la séance ordinaire

**5. RÉS. 246.09.2015 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 17 AOÛT 2015**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2015 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2015 soit approuvé tel que rédigé par Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière.

Adoptée



**6.1 RÉS. 247.09.2015 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO 2015-05
RELATIF À LA FOURNITURE DE SERVICES
PROFESSIONNELS POUR L'AUDIT DES ÉTATS
FINANCIERS CONSOLIDÉS ANNUELS : OCTROI DE
CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'appel d'offres numéro 2015-05 relatif à la fourniture de services professionnels pour l'audit des états financiers consolidés annuels pour les exercices financiers 2105, 2016 et 2017;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière et directrice générale a procédé, le 2 septembre à 15 h 05, à l'ouverture des enveloppes générales reçues contenant une soumission;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection a procédé à l'étude de ces soumissions conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 2015-05;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection a procédé, le 8 septembre 2015, à l'ouverture des enveloppes contenant l' « offre de prix » des soumissionnaires ayant obtenu la note de passage de 70 points et plus requise par la Loi;

CONSIDÉRANT QUE AMYOT GÉLINAS S.E.N.C.R.L. s'est classé au premier rang;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que la Municipalité de Labelle retienne les services de AMYOT GÉLINAS S.E.N.C.R.L., le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur rang et/ou pointage final après évaluation, au coût total pour les 3 années de 47 272 \$ incluant les taxes (soit un montant total de 41 115 \$ avant taxes) tel que soumis en date du 25 août 2015, pour l'audit des états financiers consolidés annuels de la Municipalité pour les exercices financiers 2015, 2016 et 2017, tel mandat devant être réalisé conformément aux documents de soumission de la Municipalité relatifs à l'appel d'offres numéro 2015-05.

Que la présente résolution tienne lieu de contrat entre les parties.

Adoptée

**6.2 RÉS. 248.09.2015 APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2015-07 POUR L'ACHAT
D'ABRASIF (SABLE) POUR L'ENTRETIEN DES
CHEMINS POUR L'HIVER 2015-2016 : OCTROI DE
CONTRAT**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 202.07.2015 mandatant la directrice générale et le directeur du Service des travaux publics à aller en appel d'offres pour l'achat d'abrasif (sable) pour l'entretien des chemins pour l'hiver 2015-2016;

CONSIDÉRANT, l'ouverture des soumissions reçues le 2 septembre dernier à 15 h 05;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



De retenir les services des Entreprises Guy Desjardins inc. pour la fourniture d'abrasif (sable) pour l'entretien des chemins pour l'hiver 2015-2016, au coût total de 7,47 \$ la tonne (6,50 \$ plus TPS et TVQ), incluant la fourniture du matériel et tous les profits, les frais généraux, toutes les taxes, les frais de douane, licences, redevances, et toutes les autres dépenses inhérentes, sans livraison, le tout, selon les termes et conditions du devis d'appel d'offres numéro 2015-07.

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents se rattachant à ce contrat.

Adoptée

7.1 DÉPÔT DE LA SECTION 2 DES FORMULAIRES DGE-1038 RELATIFS À L'ÉLECTION PARTIELLE DU 7 JUIN 2015

La secrétaire-trésorière dépose, conformément à l'article 513.2 de la Loi sur les élections et des référendums dans les municipalités, la section 2 des formulaires DGE-1038 intitulés « Rapport portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100 \$ ou plus » de tous les candidats à l'élection partielle du 7 juin 2015 dans la Municipalité de Labelle.

7.2 RÉS. 249.09.2015 EMBAUCHE DE PERSONNEL EN HORTICULTURE

CONSIDÉRANT QUE les besoins en horticulture pour la réalisation d'aménagements paysagers et l'absence de la responsable de l'horticulture;

CONSIDÉRANT QUE le budget alloué en horticulture sera respecté;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner l'embaucher de monsieur Éric Lapointe en remplacement de la responsable en horticulture au taux horaire de 17\$ de l'heure, 40 heures par semaine.

Adoptée

7.3 RÉS. 250.09.2015 LA GRANDE GUIGNOLÉE DES MÉDIAS

CONSIDÉRANT la demande de *Bouffe Laurentienne, Moisson Laurentides et Centraide Gatineau-Labelle-Haute-Laurentides (GLHL)* pour tenir un point de collecte sur rue à Labelle dans le cadre de la Grande Guignolée des médias;

CONSIDÉRANT QUE cette collecte bénéficiera aux organismes en sécurité alimentaire de notre région;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser la tenue d'un point de collecte sur rue à Labelle pour la Grande guignolée des médias, soit à l'intersection du boulevard du Curé-Labelle et de la rue du Pont, entre 7h00 et 18h00 le 3 décembre 2015, en autant que le tout soit fait dans le respect des règles de base de la sécurité routière.

Adoptée



8.1 RÉS. 251.09.2015 ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE GESTION DE PARC DE VÉHICULES ORCA

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'acquisition d'un système de gestion de parc de véhicules ORCA chez Géothentic pour neuf (9) véhicules municipaux au coût de 775 \$ chacun, incluant le coupe-moteur et l'installation, plus les frais de service de 25\$ par mois par véhicule et les taxes.

Que les frais d'acquisition de 6 975 \$, plus les taxes, soient pris à même réserve financière pour la flotte de véhicule des travaux publics.

Adoptée

8.2 RÉS. 252.09.2015 ÉLIMINATION DE PURGES SUR LA RUE BOIVIN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire rencontrer les exigences de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable en réduisant le plus possible les pertes d'eau dans son réseau;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la réalisation de travaux correctifs sur le réseau d'aqueduc en éliminant trois purges en continu (coulisses) sur la rue Boivin pour un montant n'excédant pas 9 135 \$.

Que la dépense relative à ces travaux soit financée à même l'excédent accumulé affecté pour l'aqueduc.

Adoptée

9.1 RÉS. 253.09.2015 MANDAT AU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC)

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit mandater un représentant pour déposer une demande de certificat d'autorisation au MDDELCC pour l'aménagement d'une descente publique à la rivière Rouge pour la partie touchant la bande de protection riveraine;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle descente remplacera la descente située à quelques centaines de mètres plus au sud, et ce, pour des raisons de sécurité;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



De mandater le directeur du service de l'urbanisme de la Municipalité de Labelle, à déposer et signer au nom de la municipalité de Labelle une demande de certificat d'autorisation et tous ses documents complémentaires au MDDELCC pour l'aménagement d'une descente publique à la rivière Rouge sur le chemin du Moulin sur un terrain appartenant à la municipalité.

Adoptée

9.2 **RÉS. 254.09.2015 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2015-031 SUR LE LOT 155, RANG F, CANTON DE LABELLE, SITUÉ AU 800 CHEMIN JOSEPH-FRANCOEUR (9815-13-1942)**

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet une dérogation d'un maximum 2.98 mètres avec la marge de recul du lac pour l'agrandissement du bâtiment principal sur le latéral droit ou la reconstruction du bâtiment principal avec agrandissement;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement du bâtiment principal ne cause aucun empiètement supplémentaire vers le lac;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment existant et l'agrandissement projeté ne peuvent être reculés étant donné que la marge minimale avant est déjà très proche;

CONSIDÉRANT QUE le remblai (concassé) situé dans la rive devra être retiré et la bande de protection riveraine et revégétalisée conformément à la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les autres dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du règlement municipal numéro 2009-178 ;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 066.08.2015 recommandant au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à ce jour personne ne s'est prononcé à l'encontre de cette demande de dérogation mineure et que suite à l'annonce par le maire de la présente demande au cours de cette session du conseil personne ne s'est prononcé à l'encontre de ladite demande de dérogation mineure;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accorder la demande numéro 2015-031 pour la dérogation mineure de 2.98 mètres avec la marge de recul du lac pour l'agrandissement du bâtiment principal sur le latéral droit ou la reconstruction du bâtiment principal avec agrandissement à la condition de retirer le concassé dans la rive et de la revégétaliser.

Le tout sur le lot 155, rang F, Canton de Labelle, situé au 800 chemin Joseph-Francoeur.

Adoptée



9.3 RÉS. 255.09.2015 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2015-032 SUR LE LOT 102, RANG F, CANTON DE LABELLE, SITUÉ AU 14167 CHEMIN CHADROFER (9817-80-5864)

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet une dérogation de 4.35% avec le coefficient du sol et une dérogation de 2,13 mètres avec la marge de recul du lac pour la construction de nouvelles galeries ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a un manque d'information sur le coefficient d'occupation au sol et sur la partie occupée avec un bail,

CONSIDÉRANT QU'IL y a augmentation du coefficient d'occupation du sol, et ce, en ajoutant une galerie dans la rive;

CONSIDÉRANT QU'IL y aurait lieu de parfaire le projet avec une meilleure clarté de l'information, de respecter davantage la réglementation d'urbanisme et que le projet pourra, par la suite, être revu par le comité;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 065.08.2015 recommandant au conseil de refuser la demande de dérogation mineure;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De refuser la demande numéro 2015-032 pour les dérogations mineures de 2,13 mètres avec la marge de recul avec le lac et de 4,35% avec le coefficient d'occupation au sol pour la construction de nouvelles galeries. Le tout, sur le lot 102, rang F, Canton de Labelle, situé au 14167 chemin Chadrofer.

Adoptée

9.4 RÉS. 256.09.2015 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2015-033 SUR LE LOT 14A-4, RANG 01, CANTON DE LA MINERVE, SITUÉ SUR LE CHEMIN DU LAC-LABELLE (0124-71-7101)

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet une dérogation d'un maximum de 4.75 mètres avec la marge de recul du lac pour la construction d'un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la profondeur du terrain permet l'implantation du bâtiment principal en conformité avec la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas dans l'intérêt de la municipalité d'autoriser des dérogations mineures dans la bande de 20 mètres avec le lac pour des nouvelles constructions;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les autres dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du règlement municipal numéro 2009-178 ;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



De refuser la demande numéro 2015-033 pour la dérogation mineure de 4,75m avec la marge de recul au lac pour la construction du bâtiment principal. Le tout, sur le lot 14A-4, rang 01, Canton de La Minerve, situé sur le chemin du Lac-Labelle.

Adoptée

9.5 RÉS. 257.09.2015 PRISE EN CHARGE DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR LA RUE DE LA FALAISE

CONSIDÉRANT QUE les réseaux d'aqueduc et d'égout sont aménagés par le promoteur depuis quelques années déjà;

CONSIDÉRANT QUE les deux réseaux sont raccordés aux réseaux municipaux;

Il est PROPOSÉ par le conseiller le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité prenne en charge les réseaux d'aqueduc et d'égout sur la rue de la Falaise.

Adoptée

11.1 RÉS. 258.09.2015 JOURNÉE INTERNATIONALE DE L'IMPROVISATION

CONSIDÉRANT QU'une importante conférence internationale annuelle du Réseau d'improvisation appliqué se tiendra à Labelle du 24 au 28 septembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le conseil encourage la tenue de tels événements sur son territoire;

Il est PROPOSÉ par le maire Gilbert Brassard
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De décréter la journée du 25 septembre 2015 comme la journée internationale de l'improvisation appliquée.

Adoptée

12.1 RÉS. 259.09.2015 AJOUT DE RAYONNAGES ET RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE la plupart des rayons ont atteint un taux d'occupation de plus de 85% ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'ajouter du rayonnage supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE pour installer le rayonnage, nous devons empiéter dans le coin lecture de la section adulte;

CONSIDÉRANT QUE cet espace est très utilisé et qu'il est important d'offrir aux usagés un lieu calme, propice à la lecture et à la détente;

CONSIDÉRANT QUE cet espace devra être réaménagé;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



D'autoriser l'achat de rayonnages, de supports à tablette en acrylique, de supports à ordinateur portable et d'éléments décoratifs pour un montant ne dépassant pas 3125 \$ plus taxes.

Que les sommes nécessaires au paiement de ce projet soient prises à même l'excédent non affecté, au poste budgétaire 03-31000-000.

Adoptée

12.2 RÉS. 260.09.2015 PROCLAMATION DE LA SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES 2015

CONSIDÉRANT QUE toutes les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent;

CONSIDÉRANT l'importance et la diversité des rôles joués par la bibliothèque publique auprès de la population: INFORMER, ÉDUQUER, DONNER ACCÈS À LA CULTURE ET À LA DÉTENTE;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

De proclamer la semaine du 17 au 24 octobre 2015 « Semaine des bibliothèques publiques ».

Adoptée

13. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

15.1 RÉS. 261.09.2015 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2015

CONSIDÉRANT l'examen des comptes par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver la liste suggérée des paiements des comptes au montant quatre-vingt-six-mille-cent-soixante-treize dollars et cinquante-sept cents (86 173,57 \$) comprenant notamment les comptes à payer de deux mille et plus suivants :



➤ Agrégats de Labelle	3 457,69 \$
➤ Aluminium J. Clément inc.	3 914,90 \$
➤ Construction K. Laporte	18 747,29 \$
➤ H2O – Gestion de piscine	3 832,50 \$
➤ Maçonnerie Tremblant	7 732,07 \$
➤ MRC des Laurentides	2 800,57 \$
➤ N. Sigouin Infra-conseils	9 984,14 \$
➤ Parc national du Mont-Tremblant	5 983,75 \$
➤ Parent-Labelle architectes	7 645,84 \$

Adoptée

15.2

RÉS. 262.09.2015 RATIFICATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

CONSIDÉRANT l'examen de la liste des déboursés fait par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De ratifier les déboursés au montant de cent-vingt-neuf-mille-six-cent-cinquante-six dollars et quatre-vingt-douze cents (129 656,92 \$) portant les numéros de prélèvements automatiques de 4597 à 4640 et les numéros de chèques de 38065 à 38080 comprenant notamment les déboursés de deux mille et plus suivants :

➤ Ministre du Revenu du Québec	17 754,28\$
➤ Commission adm. des régimes	3 998,00 \$
➤ Clinique médicale de Labelle	5 000,00 \$
➤ L'Industrielle Alliance	11 829,66 \$
➤ SSQ Société d'assurance-vie inc.	4 539,19 \$
➤ H2O – Gestion de piscine	3 832,50 \$
➤ Association des propriétaires au lac Labelle	2 000,00 \$
➤ Hydro-Québec	2 482,80 \$
➤ Hydro-Québec	2 696,34 \$
➤ Ministre du Revenu du Québec	15 636,60 \$
➤ Sonic CO-OP/FCDQ carte	8 106,01 \$
➤ Commission admin. des régimes	2 152,30 \$
➤ Hydro-Québec	5 262,59 \$
➤ Receveur général du Canada	19 606,75 \$
➤ Ministre du Revenu du Québec	14 106,80 \$
➤ Hydro-Québec	2 088,92 \$

Adoptée

16.

VARIA

17.

PÉRIODE DE QUESTIONS



18. RÉS. 263.09.2015 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 20 h 31.

Adoptée

_(signature)_____
Gilbert Brassard
Maire

_(signature)_____
Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière/directrice
générale

Je, Gilbert Brassard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_(signature)_____
Gilbert Brassard
Maire